

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine Sarzin (74270)</b></p>	<p>Extrait du registre des délibérations</p> <p><b>Séance du lundi 19 novembre 2018</b></p> <p>Par suite d'une convocation en date du 8 novembre 2018, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 19 novembre 2018 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Alain Chamossset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15</p> <p>En exercice : 11</p> <p>Présents : 07</p> <p>Votants : 10</p> <p><b>Délibération n°D_2018_11_19_02</b></p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamossset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Jean-Luc Barthod à M. Patrick Falcoz, M. Aurélien Chaîne à Mme Raphaëlle Cons, Mme Maryline Derouet à M. Philippe Marguerie, M. Julien Verdier à M. Alain Cartier</p> <p>Absent excusé : /</p> <p>Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>Mme Raphaëlle Cons est désignée pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Évolution des statuts du SIESS**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-17, L1321-2 et L1321-9,

**Vu** la délibération en date du 24 septembre 2018 par laquelle le Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de Seyssel (SIESS), a approuvé la prise de compétence optionnelle « éclairage public » et la modification des Statuts du SIESS,

**Vu** le projet de modification des statuts du SIESS, annexé à la délibération du Comité syndical,

Monsieur le Maire expose que :

- Un contexte de l'éclairage public de plus en plus complexe, notamment pour ce qui concerne les évolutions réglementaires et leur respect, a conduit plusieurs communes à solliciter le SIESS pour pouvoir lui transférer leur compétence éclairage public.
- Après analyse par le bureau du SIESS et une première réunion et débats du comité du SIESS le 03 juillet 2018 à ce sujet, en présence des Maires, le Comité Syndical du SIESS a adopté, lors de sa réunion du 24 septembre 2018, une délibération approuvant la prise de compétence optionnelle « Eclairage public ».
- Le Comité Syndical du SIESS, le 24 septembre 2018, a décidé de la modification des statuts du SIESS, essentiellement pour mettre en œuvre la décision de prise de compétence optionnelle Eclairage Public.
- Cette décision de modification statutaire permet aux communes membres qui le souhaitent de transférer la compétence éclairage public. Une délibération favorable de la commune sur cette évolution statutaire n'emporte aucunement transfert de l'éclairage public au SIESS, puisque cette décision est éventuellement prise par une autre délibération.

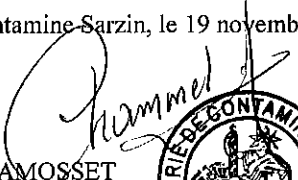
Après cet exposé et après avoir pris connaissance des modifications statutaires décidées par le comité du SIESS, et après en avoir délibéré à l'unanimité et à mains levées, le Conseil Municipal :

**Article 1<sup>er</sup> :** Approuve les modifications statutaires proposées et les nouveaux statuts du SIESS.

Envoyé en préfecture le 19/11/2018  
Reçu en préfecture le 19/11/2018  
Affiché le 19/11/2018 **SLO**  
ID: 074217400860-20181119-D1\_2018\_11\_19\_02-DE

Article 2 : Charge Monsieur le Maire de notifier cette délibération et réaliser toute démarche correspondante.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : <b>19 NOV. 2018</b>	Fait à Contamine Sarzin, le 19 novembre 2018
Et de la publication le : <b>19 NOV. 2018</b>	Le Maire,  Alain CHAMOSSET

